

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

23_02_02_0016	COMPTE RENDU DE L'UTILISATION DES CREDITS POUR DEPENSES IMPREVUES	C.C DU 02/02/2023
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 2 février 2023**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 26 janvier 2023**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

42 Conseillers communautaires présents : ALIAGA Alexandre – BACCONNIER Michel – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David – DENIS Christophe – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien – DURET Isabelle – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – JURADO Alain – KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée – LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – VERLAQUE Florence – WAJDA Daniel

15 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ACCETTOLA Hélène donne pouvoir à LEGAY-BELLOD Gaël – BACCAM Marguerite donne pouvoir à DURAND Fabien – BLOND Priscilla donne pouvoir à BORGHI Roland – CHRIQUI Vincent donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – DEBES Céline donne pouvoir à MARION Cyril – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – PERRARD Damien donne pouvoir à RENARD Isabelle – SAGIROGLU Aïcha donne pouvoir à SALMON Jean-Noël – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – TISSERAND Olivier donne pouvoir à GAUDE Daniel – VIAL Guillaume donne pouvoir à WAJDA Daniel

13 Conseillers communautaires absents : AYDIN Michaël – BELIME Gaëlle – BOUCHET Lucas – BOUISSET Sandrine – DESFORGES Marie-Laure – DIAS Olivier – DUSSERT Marie-Thérèse – JACQUEMOND Nathalie – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – ROULOT Océane – SAGIROGLU Aïcha – SALMON Jean-Noël

Secrétaire de séance : GAGET Mathieu

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 4. Delegation de fonctions

Le président expose :

Ainsi que le permet la réglementation, le conseil communautaire a porté au budget 2022 en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues.

Compte tenu de leur nature, ces crédits sont employés par le président qui doit en rendre compte au conseil à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, avec pièces justificatives à l'appui. Ces pièces demeurent annexées à la délibération (article L2322-2 du CGCT)

Conformément à cette délégation qui lui a été accordée par la loi, le président informe l'assemblée qu'il a été amené à virer la somme de 496 494 € du chapitre 022 des dépenses imprévues de fonctionnement au chapitre 012 selon le détail suivant :

Nature Cpte	Besoin du chapitre 012
6 331	3 084,44
6 336	4 284,03
64 111	283 664,85
64 131	68 363,98
64 168	326,07
64 171	1 398,28
6 451	57 496,01
6 453	73 958,99
6 454	2 771,65
6 478	264,90
64 831	880,81
TOTAL	496 494,00

La décision et les justificatifs sont joints en annexe à la présente délibération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du compte rendu par le Président de l'utilisation des crédits pour dépenses imprévues
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président
Jean PAPADOPULO